



GROUPE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix, Haïti.

www.gadelhaiti.org

gadel_haiti@hotmail.fr

509 3168 0506/4653 6837/4653 6837

Diakonie 
Katastrophenhilfe

Termes de référence pour la réalisation de l'audit institutionnel

I- Introduction

Le Groupe d'Appui au Développement Local (GADEL) invite les cabinets intéressés à soumettre des offres technique et financière pour la réalisation d'un audit institutionnel durant la période du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

II- Historique

Le Groupe d'Appui au Développement Local (Gadel) est une association sans but lucratif qui s'intéresse et s'engage dans le développement endogène d'Haïti à travers les axes de protection de l'environnement, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophes, la gestion de déchets et l'adaptation au changement climatique, tout en s'assurant du respect et de la dignité des communautés locales dans les zones d'intervention. La Gestion des Risques de Désastre (GRD) est le domaine de prédilection de GADEL de par ses expériences. Ainsi avec des fonds de la Diakonie Katastrophenhilfe (DKH), une organisation non-gouvernementale allemande qui œuvre essentiellement dans le domaine de l'humanitaire, des projets de gestion des risques de catastrophes ont été financés et implémentés, dans une logique de renforcement des capacités de préparation et de réponse aux catastrophes des communautés cibles. En consortium avec Caritas Suisse et GIRADEL et financé par l'UE à travers le 11^e FED¹, Gadel a contribué de 2019 à 2022 à l'amélioration de la sécurité alimentaire des familles vulnérables dans le Haut Nord-Ouest à travers le projet de renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Anse-à-Fôleur, Saint-Louis-du-Nord. A présent, l'organisation intervient dans le Bas Nord-Ouest avec l'appuis de ses partenaires financiers DKH et BMZ à assister les familles en situation d'urgence alimentaires. Parallèlement GADEL veut être redevable non seulement auprès des bénéficiaires des activités des projets mais aussi auprès de ses partenaires financiers et le public en général. C'est dans cette perspective que GADEL se fait auditer chaque année tant sur le plan financier que

¹ Fond Européen pour le Développement



GROUPE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix, Haïti.

www.gadelhaiti.org

gadel_haiti@hotmail.fr

509 3168 0506/4653 6837/4653 6837

Diakonie 
Katastrophenhilfe

sur le plan institutionnel. Ainsi, ces présents termes de références constituent ainsi **un appel à la candidature pour lequel « l'auditeur²» qualifié devra fournir ses services pour le travail sollicité ci-dessous.**

III- Objectif général de l'audit institutionnel

Cette mission consiste à réaliser une évaluation du système institutionnel de contrôle interne mis en place et utilisé par GADEL, dans le but de déterminer la capacité de l'organisation dans la gestion des risques liés à la réalisation des objectifs des projets, et ainsi s'assurer que le système de contrôle en place est bien conçu et répond aux exigences des bailleurs (CACH, BMZ, PPLM et DKH).

IV- Les objectifs spécifiques

- 1) Examiner et évaluer le système de contrôle interne, afin de bien comprendre les politiques et procédures de contrôle pour déterminer si ces politiques et procédures sont appropriées et ont été appliquées.

Cette évaluation comprendra, entre autres, les aspects suivants :

- La capacité institutionnelle de GADEL concernant les ressources humaines, matérielles et du système d'information ;
 - Le système comptable utilisé ;
 - Les politiques et procédures permettant à l'institution d'enregistrer, traiter, résumer et publier des données financières conformes aux informations publiées aux états financiers.
- 2) Fournir des commentaires et observations sur les systèmes et contrôles qui seront examinés pendant l'évaluation.
 - 3) Identifier les déficiences spécifiques et les zones de faiblesses dans les systèmes et contrôles, puis formuler des recommandations pour leur amélioration.

² Firme ou consultant certifié/e par l'Association des Comptables Agréés d'Haïti (ACAH) ou l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH)



GROUPE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix, Haïti.

www.gadelhaiti.org

gadel_haiti@hotmail.fr

509 3168 0506/4653 6837/4653 6837

Diakonie 
Katastrophenhilfe

V- Méthodologie

De manière non exhaustive, l'audit institutionnel sera réalisé sur l'ensemble des processus de gestion des risques, notamment sur la gestion administrative et financière, des Ressources Humaines (RH), des biens meubles et immeubles de l'organisation, du système de communication : l'adéquation des procédures de protection des fonds (gestion de la trésorerie), le contrôle budgétaire et le suivi des dépenses, la gestion et le contrôle des actifs, l'existence de niveaux d'autorité et de procédures pour le traitement des transactions financières, la gestion des ressources humaines, des salaires et du temps de travail, l'administration générale et la gestion des coûts communs.

VI- Etendue de l'audit institutionnel

L'audit institutionnel devra être mené en conformité avec les principes d'audit généralement reconnus, aux standards, et suivant les lois et règlements établis. L'audit sera exécuté à Port-de-Paix au siège de GADEL sis à la 1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix. Les Comptables et les cadres requis de GADEL se tiendront à la disposition des auditeurs. Toutefois des déplacements vers les zones d'intervention de GADEL pourront être envisagés si nécessaires selon l'auditeur.

VII- Informations devant être fournies par GADEL

GADEL préparera et tiendra disponibles tous les documents institutionnels (statuts, règlements internes, code de conduite, manuel de procédures, plan stratégique) et financiers (les états financiers des projets, les rapports financiers, le système comptables, les procédures de gestion de petites caisses) pour le leur soumettre dès leur arrivée. GADEL permettra à l'auditeur d'avoir accès à tous les documents pertinents pour les besoins de l'audit institutionnel qu'il s'agisse de correspondances et toute autre information relative à l'organisation qui sera jugée nécessaire pour la période allant du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.**



GROUPE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix, Haïti.
www.gadelhaiti.org
gadel_haiti@hotmail.fr
509 3168 0506/4653 6837/4653 6837

Diakonie 
Katastrophenhilfe

VIII- Rapport

Le rapport ainsi que l'opinion de « l'auditeur » et les recommandations finales devront être en français. Il devra contenir une page de garde avec le titre du rapport, une table des matières, une lettre de transmission et un sommaire, le rapport du vérificateur incluant son opinion, les états financiers ainsi que des notes, la position de l'organisation vérifiée quant au respect des standards et les règlements établis. Les exemples matériels de non conformité devront être relatés et discutés dans les conclusions afférentes. Le rapport du vérificateur devra contenir toutes les conclusions, sur la base de preuves obtenues, qu'une irrégularité ou un acte illégal s'est produit ou a pu se produire. Ce rapport comprendra tous les coûts questionnés, s'il en existe, résultant d'irrégularités ou actes illégaux, indépendamment du fait que les conditions donnant lieu à de telles pratiques ont été corrigées ou du fait que l'entité accepte ou non les constatations et coûts questionnés.

L'auditeur devra soumettre le rapport final d'audit institutionnel en trois copies originales dont deux exemplaires sous format papier (un pour DIAKONIE et un pour GADEL) et ainsi qu'une copie de la version électronique.

Procédures et calendrier pour la transmission du projet de rapport et du rapport final

- L'auditeur aura trois (3) semaines pour réaliser la mission d'audit en question. Il aura ensuite une semaine pour la réalisation et la remise du rapport provisoire. Ce rapport provisoire sera envoyé à GADEL pour commentaires sur l'adresse email : gadel_haiti@hotmail.fr;
- GADEL aura ensuite un délai d'une semaine pour réagir ;
- Finalement, l'auditeur aura encore une semaine pour rédiger et remettre le rapport final, l'opinion d'audit et les recommandations.

IX- Expérience et composition de l'équipe

L'équipe d'auditeurs devra répondre aux critères décrits ci-dessous :

- **Affiliation**



GROUPE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix, Haïti.

www.gadelhaiti.org

gadel_haiti@hotmail.fr

509 3168 0506/4653 6837/4653 6837

Diakonie 
Katastrophenhilfe

La firme soumissionnaire ou « L'Auditeur » devra fournir la preuve (copies de reçus de caisse, certificats ou toute autre document) attestant que la firme et son représentant dûment autorisé sont respectivement inscrits sur le tableau de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) pour le présent exercice 2022-2023 ;

▪ **Composition de l'équipe**

Pour garantir que le mandat de vérification sera accompli à un niveau hautement satisfaisant. L'équipe d'auditeurs nécessaire pour cette mission sera composée d'un auditeur de catégorie d'expert en renforcement institutionnel et d'un expert-comptable, assumant la responsabilité finale de l'audit institutionnel. Il sera aidé par d'autres ressources personnelles de catégorie junior (vérificateurs), nécessaires à la bonne conduite de la mission.

X- Conditions et critères de sélection

Les soumissionnaires devront satisfaire à une série de critères minima :

- Affiliation confirmée de l'auditeur à l'OCPAH ;
- Qualifications et expériences avérées des auditeurs par la soumission des Curriculum vitae détaillés de chacun d'eux ;
- Disponibilité immédiate.

XI- Directives pour l'établissement de la soumission

11.1 Documents légaux requis à la soumission des offres dans le cas d'une firme :

- 1- Acte constitutif et les statuts de la Firme ;
- 2- Patente pour l'exercice 2022-2023 ;
- 3- Carte d'immatriculation fiscale valide pour l'exercice en cours ;
- 4- Quitus fiscal valide pour l'exercice 2022-2023.



GROUPE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL

1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix, Haïti.

www.gadelhaiti.org

gadel_haiti@hotmail.fr

509 3168 0506/4653 6837/4653 6837

Diakonie 
Katastrophenhilfe

A noter que la personne autorisée à engager la responsabilité de la firme dans le cadre de chacun des mandats et de la gestion du contrat de prestation de services, devra être clairement indiquée, avec un spécimen de signature. Au cas où différentes personnes auraient ces pouvoirs, cette précision devra être apportée avec la mention du champ de compétence de chacune d'elles, leurs noms et spécimens de signature.

XII- Proposition Technique

La proposition technique de la firme soumissionnaire devra exposer l'organisation du travail de vérification, autrement dit la méthodologie qu'elle compte suivre pour remplir son mandat, en indiquant clairement à travers un chronogramme, les différentes étapes d'exécution, la distribution horaire des séquences d'activités, la désignation du personnel clé qui sera affecté aux prestations. Elle devra aussi contenir un descriptif des consultations similaires déjà réalisées par la firme au moins au cours des cinq (5) dernières années.

XIII- Proposition Financière

La proposition financière sera présentée en tenant compte des conditions suivantes :

- 1- Le contrat de vérification qui sera un contrat à prix fixe ;
- 2- L'engagement financier de la Firme ;
- 3- Les détails de toutes les dépenses prévues pour la réalisation de l'audit institutionnel qui devront figurer dans la proposition financière (Détail des Coûts), notamment le ou les tarifs horaires applicables à cette consultation.

XIV- Dépôt et dates limites

L'offre technique et l'offre financière devront être soumises à GADEL au plus tard le lundi 10 avril 2023 avant 4h00 PM, à l'adresse suivante : gadel_haiti@hotmail.fr ou de passer :

- Au bureau de GADEL sis à la 1^{ère} Ruelle Chalet, 2^e Impasse à droite, Port-de-Paix ;
- Au bureau Diakonie Katastrophenhilfe au # 128 A, Juvénat 5, Pétion-ville, Haïti.